

GAM – Lettre FFGym n°3 – Mai 2022

Aménagements de la règlementation technique pour le Championnat de France Élite

1. Qualification pour le C2

Tous les gymnastes Junior U16 – Junior U 18 - Senior qui ont concouru au C1 sur les 6 agrès sont qualifiés pour le C2.

Les gymnastes ayant concouru sur quelques agrès ne peuvent être qualifiés que sur le C3.

2. Tapis additionnels

- Tapis de réception de 10 cm autorisé sans pénalité, sur autorisation préalable du DHN :
 - Pour les éléments de valeur E en sortie aux anneaux / barres parallèles / barre fixe ;
 - Au sol, un seul tapis autorisé pour une difficulté de valeur E minimum. Le tapis doit être retiré après le départ de la nouvelle diagonale ;
 - Au saut, tapis autorisé à partir de 5,2 points en note D.
- ✓ Les fiches de demande sont à remplir la veille de la compétition lors de l'entrainement sur le plateau et à remettre au directeur de la compétition.